

## Les employeurs suisses sous-estiment les maladies psychiques



Getty Images

**L'OCDE pointe des lacunes dans l'approche des problèmes mentaux dans les entreprises en Suisse. Ceux-ci coûteraient 3,2% du PIB, soit 19 milliards de francs par an, surtout en perte de productivité.**

En Suisse, employeurs et pouvoirs publics négligent les enjeux des problèmes psychiques dans le monde du travail, estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans un rapport publié jeudi. Les experts, qui ont analysé dix pays sous cet aspect, accordent quelques bons points à la Suisse, mais relèvent une faible implication des entreprises dans la prise en charge du problème et des aides publiques importantes «pas utilisées de manière optimale».

L'OCDE indique qu'elle «entend par «troubles mentaux» une maladie mentale qui atteint le seuil d'identification clinique permettant de poser un diagnostic». La mesure repose sur des questions relatives notamment à «l'irritabilité, la nervosité, l'insomnie, le désespoir ou la dévalorisation». Le retard mental ou les troubles d'origine purement physique ne sont pas compris. Environ 20% de la population active souffrirait de tels problèmes. Une personne sur deux peut y être exposée

durant sa vie, au moins sous la forme d'anxiété. Ces maux coûteraient 19 milliards de francs par an, soit 3,2% du PIB, en frais médicaux et de sécurité sociale mais, surtout, en perte de productivité.

Les experts, emmenés par Christopher Prinz de l'OCDE, relèvent en fait une situation helvétique plutôt paradoxale. En Suisse, le nombre de personnes atteintes de problèmes mentaux actifs sur le marché du travail paraît sensiblement plus élevé que dans d'autres pays. Leur taux d'emploi atteint 70%, plus qu'aux Pays-Bas, en Norvège ou aux Etats-Unis, bien davantage qu'en Suède, en Autriche ou en Belgique. Pourtant, «les dirigeants rencontrent d'importantes difficultés à gérer les employés ayant des problèmes de santé mentale», au point de régler «trop souvent» le problème en licenciant la personne concernée. De manière générale, le problème est «minimisé» en entreprise, relève Christopher Prinz, le rapport ajoutant que «les employeurs suisses portent moins d'attention que les entreprises de nombreux autres pays à la gestion des risques psychosociaux au travail». Un sondage indique ainsi que, si les entreprises helvétiques sont championnes pour repérer un travailleur qui travaille «trop longtemps ou à heures irrégulières», elles paraissent à la traîne en matière d'information interne sur les problèmes psychosociaux et de mise à disposition d'une personne de contact pour ces soucis. Le stress au travail ou le harcèlement sexuel ont fait l'objet de nombreuses campagnes, mais les problèmes psychiques demeurent méconnus, voire tabous.

Le plus souvent, la maladie devient visible en raison d'arrêts de travail longs ou répétés. Depuis une récente révision de l'AI, les employeurs sont appelés à signaler des cas d'éventuelles «maladies invalidantes». Cependant, il n'y a eu «aucune augmentation de ces communications», relève Christopher Prinz.

Ainsi, même si les réformes ont fait baisser le nombre de nouveaux bénéficiaires (lire ci-contre), l'AI reste en première ligne dans la prise en charge des personnes atteintes de problèmes psychiques, et la part de ces dernières augmente parmi les rentiers. C'est patent parmi les jeunes de 18 à 24 ans, dont le nombre de bénéficiaires de rentes augmente en raison d'un manque d'incitation à l'emploi, juge l'OCDE. L'organisation plaide pour une «reconnaissance partielle des troubles de santé mentale liés au travail, que ce dernier vient accentuer», comme le fait l'Australie. Ce qui «n'irait pas sans un vif débat», observe Christopher Prinz.

Article téléchargé sous [http://app.letemps.ch/Page/Uuid/176f9e0a-846c-11e3-bc1a-50b61afbfff2/Les\\_employeurs\\_suissees\\_sous-estiment\\_les\\_maladies\\_psychiques](http://app.letemps.ch/Page/Uuid/176f9e0a-846c-11e3-bc1a-50b61afbfff2/Les_employeurs_suissees_sous-estiment_les_maladies_psychiques)